



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 69306

Texte de la question

M. Alain Clary se réjouit de la décision annoncée par M. le ministre de l'éducation nationale de créer à Nîmes un établissement public autonome regroupant les enseignements supérieurs dépendant actuellement des universités de Montpellier-I, II et III, sanctionnant ainsi les efforts conduits par les collectivités territoriales depuis plus de trente ans. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la date à laquelle sera pris le décret ministériel portant création de ce nouvel établissement, afin qu'il soit opérationnel en septembre 2002. En effet, la notification officielle de l'ouverture de l'EPA de Nîmes induit toute une série de questions relatives au fonctionnement universitaire, comme l'a indiqué dans son rapport transmis au ministère le professeur Escoufier, chargé de mission pour la faisabilité de l'EPA de Nîmes. Ainsi, il lui serait obligé de bien vouloir lui préciser le nombre de postes d'enseignant-chercheur qui seront affectés à cet établissement pluridisciplinaire, le nombre d'IATOS qui en permettront la bonne gestion, de même que le volume des engagements financiers de l'Etat correspondant aux effectifs et à la nature des formations enseignées, notamment les formations personnalisantes (les IUP Informatique et Métiers des arts et de la culture, etc.).

Données clés

Auteur : [M. Alain Clary](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69306

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6691